



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

29^e SÉANCE TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2007 à 17h

Maison du Citoyen, salle Lafontaine, 1^{er} étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n^o 15)
M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n^o 2)
M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n^o 1)
M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

Personnes-ressources :

M^{me} Nathalie Giguère, coordonnatrice en aménagement
M^{me} Liliane Moreau, chef de division, urbanisme secteur d'Aylmer

ABSENCES :

Membres :

M. Dany Lachaine, producteur agricole
M. Philippe Thompson, producteur agricole

Personne-ressource :

M^{me} Catherine Marchand, dir. Module de l'urbanisme et du développement durable
M^{me} Nathalie Gingras, coordonnatrice en urbanisme, secteur d'Aylmer
M. Jean Lepage, directeur, Service aux entreprises, CLD Gatineau

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des commissions et comités

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007
4. Signature du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007
6. Date de la prochaine assemblée
7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre l'aliénation et le lotissement de la partie sud de la propriété de 86,4 hectares que possède le propriétaire en titre et ce, aux fins de permettre l'acquisition et la protection d'une partie d'un alvar de 27 hectares sur la propriété formée de deux parties de lots 24A et 24B, rang 5 du canton de Hull
8. Varia :
9. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007 est accepté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007 est signé, en l'absence du président, par le vice-président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007

On souligne que le tableau du suivi des dossiers est très bien et permet de s'assurer que les recommandations du CCA sont retenues.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA se tiendra le 4 février 2008 à 17 h.

Arrivée de M. Yvon Boucher.

7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre l'aliénation et le lotissement de la partie sud de la propriété de 86,4 hectares que possède le propriétaire en titre et ce, aux fins de permettre l'acquisition et la protection d'une partie d'un alvar de 27 hectares sur la propriété formée de deux parties de lots 24A et 24B, rang 5 du canton de Hull – district électoral de Deschênes

On explique les particularités des alvars et on souligne que le but de cette demande d'autorisation est d'assurer la protection de ce milieu fragile.

On exprime ensuite que le morcellement des terres agricoles doit être évité. On mentionne que les agriculteurs sont sensibles sur ce point. On fait ressortir que la partie nord restera disponible pour l'agriculture. On fait ressortir également que le projet ne viendra pas contraindre les activités agricoles en place.

R-CCA-2007-12-03 / 16

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q. pour l'aliénation et le lotissement de la partie sud de la propriété de 86,4 hectares que possède le propriétaire en titre et ce, aux fins de permettre l'acquisition et la protection d'une partie d'un alvar de 27 hectares sur

la propriété formée des deux parties de lots 24A et 24B, rang 5 du canton de Hull au nord-est des chemins Perry et Pink, entre le 664 et le 814, chemin Pink et connue comme étant le 0, chemin Pink.

Que ce comité recommande également au conseil que des modifications au schéma, au plan d'urbanisme et au règlement de zonage soient effectuées le plus rapidement possible pour remplacer la délimitation des zones P-21-016, P-21-017 et P-21-018 aux fins qu'elles reflètent la localisation réelle des alvars et ce, aux fins de mieux les protéger.

ADOPTÉE

8. Varia :

Aucun sujet.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 35.